

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC118

présenté par

Mme Regol, M. Raux, Mme Taillé-Polian et Mme Pasquini

ARTICLE 14 A

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport intègre une évaluation de l'impact environnemental des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, entendu comme les conséquences de ces derniers sur le climat et la biodiversité, réalisée par Conseil économique, social et environnemental. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le contenu du rapport remis par la Cour des comptes au Parlement, en indiquant qu'il contient une évaluation de l'impact environnemental des Jeux olympiques et paralympiques, c'est-à-dire de leur impact sur le climat (notamment en termes de déplacements) et sur la biodiversité.